

**4ème CONGRÈS FO DGFIP****RÉFORME DES RETRAITES :
LE GOUVERNEMENT À PAS COMPTÉS**

Le Congrès FO-DGFIP a lieu tous les 4 ans : il a eu lieu en Charente-Maritime du 26 au 31 mars dernier. La section FO DGFIP du SRE y était invitée et sa création a été officiellement validée. Ce congrès a été l'occasion d'évoquer les revendications (la feuille de route) de FO-DGFIP pour les 4 ans à venir. Celles-ci sont disponibles sur le site national [de FO-DGFIP dans « Nos revendications »](#)

**LE GOUVERNEMENT DIT VOULOIR
MAINTENIR LE STATUT GÉNÉRAL DES
FONCTIONNAIRES : QU'IL LE PROUVE !**

Lors de la réunion plénière avec le ministre Gérald Darmanin et le Secrétaire d'Etat Olivier Dussopt, le 29 mars, ces deux membres du gouvernement ont affirmé être attachés au Statut général des fonctionnaires et à ses éléments structurants que sont le principe de carrière et la séparation du grade et de l'emploi.

Pour FO, ces engagements sont en contradiction avec les objectifs fixés dans le document d'orientation intitulé « refonder le contrat social avec les agents publics ». Après la déclaration commune des 7 organisations syndicales qui avaient appelé à la grève réussie du 22 mars, FO, a demandé que le document d'orientation soit réécrit et confirme ainsi clairement le maintien du Statut général des fonctionnaires et ses principes.

Au final, le ministre et le secrétaire d'état ont proposé de retranscrire leurs engagements dans un nouveau texte. De fait, une nouvelle version nous sera très rapidement envoyée et une nouvelle réunion sera programmée.

FO qui rejette totalement le document actuel, prend acte de l'évolution du gouvernement sur ce dossier.

Pour nous il est clair que la mobilisation réussie du 22 mars porte ses fruits. FO prendra position à la réception du nouveau document.

Pour autant, nous rappelons au gouvernement que les revendications concernant :

- l'augmentation des salaires
- une meilleure compensation de la CSG
- le retrait du jour de carence

restent pleinement d'actualité. De même, nous rappelons notre totale opposition aux 120 000 suppressions de postes annoncées sur le quinquennat et nous mettrons tout en oeuvre pour être entendus sur l'ensemble de ces points.

Le gouvernement affirme son attachement au Statut général des fonctionnaires et à la Fonction publique : qu'il le prouve par un nouveau document fondamentalement différent !

L'ouverture officielle du chantier des retraites se décale dans le temps. La réforme à venir est d'ampleur et s'annonce complexe. Elle prévoit un bouleversement du système actuel, avec la mise en place d'un régime universel et la refonte de tous les régimes. Emmanuel Macron devait s'exprimer en mars sur les contours de la réforme des retraites. Le silence radio de l'Élysée n'est sans doute pas étranger aux mobilisations printanières, celles des cheminots et de la fonction publique, qui se sont actualisées le 22 mars par une grève nationale et des manifestations. Cette agitation sociale n'est pas propice à des annonces qui pourraient fâcher davantage les salariés.

Les pouvoirs publics avancent toutefois, à pas comptés, sur le dossier des retraites. Vendredi 30 mars, le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, était reçu à l'Élysée en présence du Premier ministre et des ministres Agnès Buzyn (Solidarités et Santé), et Gérald Darmanin (Action et Comptes publics). Aucune annonce n'est sortie de ce rendez-vous « technique ». La concertation sur la réforme des retraites, qui devait initialement débiter fin 2017, devrait s'engager dans la deuxième quinzaine d'avril et durer jusqu'à la fin de l'année. Le chef de l'État a annoncé un projet de loi pour 2019.

La totalité des régimes seront concernés

Sur le fond, on sait d'ores et déjà que la totalité des 38 régimes de retraite seront concernés par la réforme.

Le gouvernement n'a pas encore tranché entre un régime par points et un régime en comptes notionnels. Le premier se rapproche dans son fonctionnement de celui de l'Agirc-Arrco, avec l'achat de points grâce aux cotisations, et une pension calculée en multipliant le nombre de points accumulés par la valeur du point. Dans le second, régime en comptes notionnels, l'assuré cumule dans un compte, pendant son activité, un capital virtuel en lien avec les cotisations versées. Le montant de la retraite est calculé avec un « coefficient de conversion » qui dépend de l'âge de départ et de l'espérance de vie moyenne de la génération de l'assuré. Les régimes par points et en comptes notionnels s'avèrent moins solidaires que le régime en annuités. Les salariés avec des carrières incomplètes sont désavantagés. Nous ne sommes pas persuadés que le but de la réforme soit d'arriver à de la lisibilité et à de l'égalité, indique Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO.

(Source :FO Hebdo - Françoise Lambert)